

The texts of this Agreement in the Chinese, English, French, Russian and Spanish languages are all equally authentic, the originals being deposited with the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, which shall transmit certified copies thereof to each signatory and acceding Government.

DONE at London the first day of December, 1958.

(Here follow the names of the signatories for Australia, Belgium, Brazil, Canada, China, Costa Rica, Cuba, Czechoslovakia, Denmark, Dominican Republic, Federal Republic of Germany, France, Ghana, Greece, Guatemala, Haiti, Indonesia, Ireland, Israel, Italy, Japan, Mexico, Morocco, Netherlands, Nicaragua, Panama, Peru, Philippines, Poland, Portugal, Union of South Africa, Union of Soviet Socialist Republics, and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.)

CHAPITRE XIII

APPLICATION TERRITORIALE

Article 43

Le présent Accord sera ratifié par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et par le Gouvernement de la République-Fédérale d'Allemagne, et par les Gouvernements des autres États mentionnés dans l'Annexe I du présent Accord.

Le présent Accord sera ratifié par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et par le Gouvernement de la République-Fédérale d'Allemagne, et par les Gouvernements des autres États mentionnés dans l'Annexe I du présent Accord.

Le présent Accord sera ratifié par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et par le Gouvernement de la République-Fédérale d'Allemagne, et par les Gouvernements des autres États mentionnés dans l'Annexe I du présent Accord.

Le présent Accord sera ratifié par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et par le Gouvernement de la République-Fédérale d'Allemagne, et par les Gouvernements des autres États mentionnés dans l'Annexe I du présent Accord.

Le présent Accord sera ratifié par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et par le Gouvernement de la République-Fédérale d'Allemagne, et par les Gouvernements des autres États mentionnés dans l'Annexe I du présent Accord.

Le présent Accord sera ratifié par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et par le Gouvernement de la République-Fédérale d'Allemagne, et par les Gouvernements des autres États mentionnés dans l'Annexe I du présent Accord.